

Au fil des vallons

Décembre 2020 - n°32



3 ans de projets et de réalisations
3 ANS DE COMMUNE NOUVELLE

p. 8-9

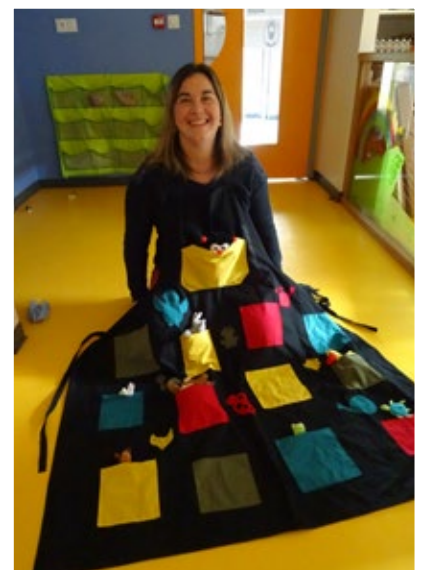
 Vallons-de-l'Erdre

11 novembre • Les cérémonies de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 se sont déroulées de façon restreinte, sans public, dans chacune des communes déléguées.

1. Bonnœuvre - 2. Saint-Sulpice-des-Landes - 3. Vritz - 4. Maumusson - 5. Saint-Mars-la-Jaille



• Marlène et Mélodie du multi-accueil "Les Cabrioles" ont créé un tablier à comptines, un livre et des activités MONTESSORI en feutrine.



p. 2 **RETOUR** *en images*

p. 4 **INFORMATIONS**
coronavirus

p. 5 **L'ACTU** *municipale*

p. 8 **DOSSIER**
3 ans de commune nouvelle

p. 10 **L'ACTU** *intercommunale*

p. 11 **AGENDA**

DÉPÔT DES ARTICLES POUR LE BULLETIN DE JANVIER

Date limite : 10 décembre

Transmission des articles à l'accueil des mairies déléguées ou par mail à communication@vallonsdelordre.fr ou associations@vallonsdelordre.fr

La commission ne garantit pas la diffusion des articles transmis après la date limite.

CONTACTER LA MAIRIE

📍 18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac
BP 17 - Saint-Mars-la-Jaille
44540 Vallons-de-l'Erdre

✉ contact@vallonsdelordre.fr

📞 02.85.29.33.00 (appel non surtaxé)
• du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30
• le samedi : 9h-12h

@ www.vallonsdelordre.fr

f @CommunedevallonsdelErdre

Bulletin municipal d'information

Tirage : 3 150 exemplaires
Imprimerie PLANCHENAULT
Dépôt légal : décembre 2020
Mairie : 02.85.29.33.00
Courriel : communication@vallonsdelordre.fr
Directeur de la publication : Jean-Yves PLOTEAU
Conception : service communication
Commission Vie Locale : Gaëlle TERRIEN, Mickaël VALLÉE, Olivier BÉZIE, Catherine HAMON, Magali PETITRENAUD, Thierry VANDAELE, Laëtitia NYS, Franck COUTY, Thierry MARQUIS, Nicolas LEDUC, Frank GUILLAUMEUX, Dominique RIOU, Marie-Danielle RICHARD, Stéphane TRÉBOUVIL
Bulletin téléchargeable sur le site internet <http://www.vallonsdelordre.fr>

▶ ÉDITO

Chère Vallonnaise, Cher Vallonnais,

Que le temps passe vite ! Cela fait maintenant 3 ans que nos 6 communes se sont réunies pour n'en former qu'une : Vallons-de-l'Erdre. Un long chemin a été parcouru depuis le 1^{er} janvier 2018. Les services de la commune ont gagné en organisation et sont de plus en plus efficaces. Des projets se sont concrétisés sur l'ensemble du territoire. Vous pourrez retrouver les plus marquants dans les pages "Dossier" de ce bulletin. D'autres sont encore à venir. Je pense notamment à l'aménagement de l'ex-hôtel du Commerce à Saint-Mars-la-Jaille ou encore à la création de liaisons douces ; des projets pour lesquels vous serez impliqués au travers notamment de réunions publiques ; des projets qui n'ont qu'un seul et même but : assurer à Vallons-de-l'Erdre un bel avenir. Nous l'espérons avec des médecins généralistes.

Malgré nos efforts, en collaboration avec nos partenaires institutionnels, le départ des médecins du centre de santé Erdre et Loire n'est pas compensé. Suite à notre offre d'accueil de nouveaux médecins, nous étudions une proposition reçue récemment.

L'année 2020 s'achève ; elle fut longue et difficile en raison de la sévérité de l'épidémie de la COVID-19. J'espère de tout cœur que 2021 verra la situation s'améliorer pour nous offrir des jours meilleurs. Mais, pour que ce souhait se réalise, nous avons tous notre rôle à jouer. Ils nous faut continuer à suivre les directives gouvernementales avec rigueur. Vous m'avez prouvé que vous saviez faire preuve de civisme et de solidarité, je compte sur vous pour continuer en ce sens.

Malheureusement, nous ne serons pas en mesure d'organiser les cérémonies des vœux en janvier mais nous ne manquerons pas de vous adresser nos meilleurs vœux par écrit via le bulletin de janvier et en vidéo sur nos supports de communication numériques.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Bien cordialement,

Jean-Yves PLOTEAU,
Maire



VERS UN DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

► **Le Président, Emmanuel MACRON, s'est exprimé le mardi 24 novembre pour annoncer la suite des mesures prises pour faire face à l'épidémie de COVID-19 en France. Le point sur ces mesures**

• Depuis le samedi 28 novembre

Les commerces ont rouvert et les services à domicile ont repris dans le cadre d'un protocole sanitaire strict (jauge d'occupation d'une personne ou d'une famille pour 8 m² sans compter le personnel des commerces) et jusqu'à 21h au plus tard. Les bibliothèques, les librairies, les salons de coiffure et d'esthétique, les boutiques, etc. ont pu reprendre leur activité. Pour les auto-écoles, les cours de conduite ont repris mais les cours théoriques continuent de se faire à distance.

Concernant les cultes, les offices sont à nouveau permis dans la limite de 30 personnes mais cette jauge pourra être revue à la hausse si la situation s'améliore.

Les activités extrascolaires à l'extérieur sont à nouveau autorisées, ce qui signifie le retour des mineurs dans les clubs pour les sports de plein air. Cependant, les salles de sport, les gymnases et les vestiaires restent fermés. Les déplacements pour motifs de promenade ou activité physique individuelle en extérieur sont désormais autorisés dans un rayon de 20 kilomètres et pour 3 heures.

▲ MAIS

Le confinement et le système de l'attestation restent en vigueur. Il faudra donc continuer à rester chez soi, à télétravailler, quand cela est possible, à renoncer aux réunions privées et aux rassemblements familiaux et à tous les déplacements non nécessaires.

Les salles de cinéma, les salles de spectacle, les musées restent fermés et ne pourront reprendre leur activité qu'à partir du 15 décembre si les conditions sanitaires le permettent. Les bars, les restaurants et les discothèques restent eux aussi fermés et ne pourront rouvrir qu'à partir du 20 janvier au mieux si la situation sanitaire s'améliore.

• À partir du 15 décembre

Si le nombre de cas diminue et se maintient autour des 5 000 contaminations par jour avec environ 2 500 à 3 000 personnes en réanimation, le gouvernement pourra annoncer la fin du confinement.

Les déplacements seront de nouveau autorisés partout en France sans besoin d'attestation. Les salles de cinéma, les théâtres et les musées pourront reprendre leur activité mais toujours avec la mise en place d'un protocole strict. Les cours de musique, en dehors du chant, pourront reprendre. Les activités extrascolaires seront autorisées y compris dans les lieux clos.

▲ MAIS

Sur tout le territoire français, un couvre-feu sera instauré de 21h à 7h du matin. Ce couvre-feu sera levé les soirs des 24 et 31 décembre pour partager ces moments en famille, mais il sera impératif de limiter le nombre de convives pour célébrer les fêtes de fin d'année. Les rassemblements sur la voie publique se seront pas tolérés. Les grands rassemblements seront interdits et les salles municipales ou privées à louer resteront fermées. Il en est de même pour les parcs d'attraction et les parcs d'exposition.

• À partir du 20 janvier

Si le nombre de contaminations demeure en dessous des 5 000 cas par jour, les salles de sport et les restaurants pourront rouvrir. Les sports collectifs adultes en extérieur et en intérieur pourront reprendre.

Les lycées, puis les universités 15 jours plus tard, pourront reprendre les cours en présentiel.



► Scannez pour suivre l'actualité COVID-19 sur la commune ou rendez-vous sur www.vallonsdelerdre.fr/listes/covid-19/

RESTAURANTS

PLATS À EMPORTER

► Certains restaurateurs vallonnais continuent de vous concocter de bons petits plats à emporter bien sûr.

Restaurant Au fil de l'eau

Au fil de l'eau vous propose des plats à emporter le midi du lundi au vendredi.

2 formules sont possibles.

- Plat/dessert : 10 €
- Entrée/plat/dessert : 12 €

- Carte consultable sur la page Facebook @au.fil.de.leau.st.mars.la.jaille
- Commande au 02.40.97.00.50 ou par message Facebook

Restaurant Le Chalet

Le Chalet vous propose plusieurs menus à emporter du mardi midi au dimanche midi avec des formules allant de 13,50 € à 16 € la semaine et de 19 € à 24 € le weekend.

- Carte consultable sur le site internet www.restaurant-le-chalet.fr et sur la page Facebook @RestaurantLeChalet44540
- Commande au 02.40.97.06.48 ou par message Facebook

Kabyléo chez Riad

Kabyléo reste ouvert du mardi au vendredi de 11h30 à 14h et de 18h à 21h et le week-end de 18h à 21h. Il vous propose des plats de restauration rapide à emporter.

- Commande au 02.72.01.98.09

Le Kiosque à pizzas

Le Kiosque à pizzas est ouvert du lundi au samedi de 11h30 à 13h30 et de 18h à 21h30 et le dimanche de 18h à 21h30.

- Carte consultable sur le site internet www.le-kiosque-a-pizzas.com/commander-pizza-saint-mars-la-jaille-324
- Commande au 02.51.79.03.73

Le Prieuré des Gourmands

Le restaurant prépare des plats en vente chaque dimanche. Ils sont à récupérer au Bar tabac alimentation de Bonneœuvre (ouvert de 9h à 13h).

Les plats de poisson ou de viande sont proposés à 6,50 € et le dessert à 1,50 €.

COMPTE-RENDU

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2020

► Taux de la taxe d'aménagement "part communale" pour l'année 2021

(Délibération n°187/2020)

Le conseil municipal a décidé de maintenir pour l'année 2021 le taux de la taxe d'aménagement "part communale" à 2 % sur l'ensemble du territoire communal sauf sur les 4 secteurs suivants :

Commune déléguée	Secteur	Taux
Bonnœuvre	Rue des Jardins	12 %
Maumusson	OAP du chemin des Bouquetteries	20 %
Saint-Mars-la-Jaille	Site de l'ex-maison de retraite	1 %
	Zone artisanale des Molières	1 %

*OAP : Opération d'Orientation et d'Aménagement

Il a également été décidé d'exonérer pour l'année 2021 de la taxe d'aménagement "part communale" à hauteur de 50% les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable conformément au point 8 de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme.

► Requalification de la rue d'Ancenis - présentation du projet au stade étude de projet / dossier de consultation des entreprises

(Délibération n°192/2020)

Le projet présenté est conforme à l'étude de faisabilité version 1 présentée aux riverains le 6 juillet 2020. Le conseil municipal approuve le projet tel que présenté et retient les 6 prestations supplémentaires éventuelles que sont :

- parking du musée en enrobé,
- bordures en granit rue d'Ancenis,
- stationnement en pavés drainants rue d'Ancenis,
- barrières décoratives,
- installation d'un système d'arrosage pour les espaces verts,
- mâts support végétal.

Le conseil municipal autorise le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux dans le cadre d'un marché à procédure adaptée :

- Lot 1 - terrassement, voirie, assainissement pluvial
- Lot 2 - espaces verts

► Projet de parking rue de Bretagne / impasse Saint-Joseph (Saint-Sulpice-des-Landes) - dénomination

(Délibération n°197/2020)

Le conseil municipal désigne le parking qui sera situé rue de Bretagne / impasse Saint-Joseph à Saint-Sulpice-des-Landes "parking Yves le GOÛAIS". Yves le GOÛAIS est un ancien Maire de la commune historique de Saint-Sulpice-des-Landes, ingénieur agronome et co-fondateur de la Coopérative Agricole de la Noëlle Ancenis (CANA).



Scannez pour accéder au compte-rendu complet !

► Les compte-rendus complets sont consultables et téléchargeables sur le site internet de Vallons-de-l'Erdre ; ils sont disponibles dans chacune des communes déléguées.



Prochain conseil municipal

MARDI 15 DÉCEMBRE à 19h
Espace Paul GUIMARD
Saint-Mars-la-Jaille

SANTÉ

POINT SUR LE
CENTRE MÉDICAL
DE SANTÉ

► Le processus de recrutement de médecins généralistes n'a pas encore pas abouti.

Malgré les efforts de la commune, en collaboration avec ses partenaires institutionnels, le départ des médecins du centre de santé Erdre et Loire n'est pas compensé. L'équipe municipale étudie actuellement une proposition reçue récemment dans le cadre de l'offre d'accueil de nouveaux médecins.

ÉTAT-CIVIL

► Bienvenue à...



RAGOT Joris 28 octobre
Vritz

BARAT Malo 29 octobre
Saint-Mars-la-Jaille

TIRMONT Célestine 3 novembre
Vritz

METTIER PRIGENT Rose 6 novembre
Saint-Sulpice-des-Landes

► Ils nous ont quittés...



LIBEAU épouse ROLLAND Henriette
..... 19 octobre
80 ans | Saint-Mars-la-Jaille

GUILLOIS Julien 20 octobre
89 ans | Maumusson

PINEAU épouse GUILLOIS Odette
..... 20 octobre
84 ans | Maumusson

GAUGUET Yvette 26 octobre
94 ans | Saint-Mars-la-Jaille

GASNIER épouse GODARD Huguette
..... 26 octobre
89 ans | Bonnœuvre

PELÉ Jean 26 octobre
89 ans | Freigné

GAUDIN épouse JANNEAU Marie-Claire ..
..... 28 octobre
60 ans | Maumusson

DUCHESNE Lucien 6 novembre
89 ans | Saint-Mars-la-Jaille

MAIRIES DÉLÉGUÉES

DES SERVICES D'ACCUEIL IDENTIQUES

► Les 6 accueils des mairies déléguées de Vallons-de-l'Erdre vous proposent les mêmes services.

Ainsi, quelle que soit votre demande, préférez l'accueil de la mairie déléguée de votre commune déléguée.

▲ **Attention : en décembre, les horaires d'ouverture changent.**

Scannez pour les consulter ou rendez-vous sur www.vallonsdeleudre.fr

Rappel des horaires d'ouverture habituels

Bonnœuvre

- Lundi et mardi : 9h-12h15
- Jeudi et vendredi : 14h-17h
- Mercredi (semaines paires) : 14h-17h
- Samedi (semaines paires) : 9h-12h

Freigné

- Lundi et vendredi : 14h-17h
- Mardi et jeudi : 9h-12h15 / 14h-17h
- Mercredi : 9h-12h15
- Samedi (semaines impaires) : 9h-12h

Maumusson

- Du lundi au vendredi : 9h-12h15
- Samedi (semaines paires) : 9h-12h

Saint-Mars-la-Jaille

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h15 / 14h-17h
- Mercredi : 9h-12h15
- Samedi : 9h-12h

Saint-Sulpice-des-Landes

- Lundi et mardi : 14h-17h
- Mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h15
- Samedi (semaines impaires) : 9h-12h

Vritz

- Du lundi au vendredi : 9h-12h15
- Samedi (semaines paires) : 9h-12h

► Vous pouvez aussi contacter le standard téléphonique au 02.85.29.33.00

COLLÈGE

« L'ÉCOLE, UNE LUMIÈRE FACE À L'OBSCURITÉ

► La période que nous traversons est marquée par les épreuves. Prenons ici le temps de la réflexion : comprendre les faits et en tirer les leçons. Cet effort est indispensable.

Le 2 novembre, c'est le cœur lourd que la communauté éducative a effectué sa rentrée. Hommage à Samuel PATY et protocole sanitaire renforcé, il nous faut faire face, ensemble.

Que nous dit le lâche assassinat de notre collègue Samuel PATY par le terrorisme islamiste ? Un professeur décapité parce qu'il enseignait l'idée de tolérance et expliquait la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, dans la Laïcité. Ce drame a fait de l'école une cible parce qu'elle défend les valeurs républicaines et la démocratie. Ce drame souligne l'ardente nécessité de porter la lumière du savoir face à l'obscurantisme. Ce drame rappelle à chacun que l'école n'est pas un lieu comme un autre : elle transforme des enfants en citoyens libres et éclairés. Elle "fait des républicains" pour reprendre l'expression de JAURÈS*.

S'ajoute un renforcement des mesures sanitaires qui fait planer l'ombre d'un reconfinement que nous mettons tout en œuvre pour éviter. Là encore nous ressentons tous le caractère vital de l'école pour notre vivre ensemble.

De ces épreuves, c'est par le courage, la solidarité et l'intelligence collective que nous sortirons par le haut. Nous avons besoin de vous, parents, enfants, pour transmettre cette logique simple : l'école offre la connaissance, l'école permet l'émancipation individuelle par la réflexion, l'école est une chance à préserver.

Cette prise de conscience doit replacer l'école au cœur de la République. »

L'équipe pédagogique du collège Louis Pasteur

* Jean JAURÈS est un homme politique français qui a écrit en 1888 la "Lettre aux instituteurs et institutrices" lue en hommage à Samuel PATY

CNI/PASSEPORT

DES RENDEZ-VOUS DISPONIBLES RAPIDEMENT

► En raison de la crise sanitaire, la commune reçoit moins de demandes de création ou renouvellement de carte nationale d'identité (CNI) ou passeport.

Des disponibilités de rendez-vous à court terme sont possibles. N'hésitez pas à prendre **rendez-vous en ligne sur www.vallonsdeleudre.fr** ou à appeler la mairie au 02.85.29.33.00.

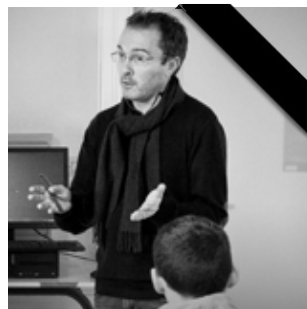
Le délai de fabrication des titres d'identité est de 15 jours environ.

Pour rappel, la durée de validité d'une CNI pour une personne majeure est de 15 ans et pour une personne mineure de 10 ans. Un passeport est valide 10 ans pour une personne majeure et 5 ans pour une personne mineure.

Récupérer votre CNI et/ou votre passeport

Depuis le 16 novembre, les retours de CNI et de passeport se font sans rendez-vous à l'accueil de la mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille lors des créneaux suivants :

- du lundi au vendredi de 9h à 9h30 et de 16h20 à 16h40 ;
- le samedi de 11h20 à 11h45.





URBANISME

INSTALLATION DE CONSTRUCTIONS TEMPORAIRES ET AUTORISATIONS DÉLIVRÉES À TITRE PRÉCAIRE

► Focus sur l'installation des constructions temporaires et sur les autorisations délivrées à titre précaire : rappel de la réglementation

Les constructions temporaires (caravanes...)

Les constructions temporaires (caravanes...) sont dispensées de formalités administratives compte tenu de l'usage auquel elles sont destinées dès lors que leur occupation au sol n'excède pas 3 mois (article R.421-5 du Code de l'Urbanisme). Cette durée de 3 mois est limitée à 15 jours lorsque la construction temporaire est située à l'intérieur d'un périmètre protégé au titre des monuments historiques (article R. 421-7 du Code de l'Urbanisme). Toutefois, s'il s'agit de la conduite de travaux (cabanes de chantier...), l'autorisation d'occupation temporaire vaut pour toute la durée du chantier (article R. 421-5 c du Code de l'Urbanisme).

Les autorisations délivrées à titre précaire (mobil-homes...)

De manière très exceptionnelle, une construction soumise à autorisation qui ne satisfait pas aux dispositions réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement et à l'aménagement des abords... peut être autorisée à titre précaire (article R. 433-1 du Code de l'Urbanisme).

La notion de "précarité" est appréciée au cas par cas par l'autorité administrative et l'autorisation qui est délivrée doit justifier du caractère très exceptionnel de la construction. Le dépôt d'un permis "précaire" s'effectue selon les mêmes modalités que pour tout autre permis de construire : dépôt de l'imprimé de déclaration Cerfa et des pièces obligatoires (plans...), recours à l'architecte éventuel, dispositif conforme d'assainissement... L'instruction du permis de construire "précaire" peut entraîner la consultation des services ; des délais d'instruction peuvent être majorés le cas échéant. La construction autorisée à titre précaire est soumise par ailleurs au régime des taxes et participations.

Lorsque le terrain n'est pas situé dans une zone urbaine, à urbaniser ou à construire, le permis de construire "précaire" doit fixer un délai à l'expiration duquel la construction autorisée doit être enlevée.

Les permis de construire délivrés à titre précaire ne sont pas soumis à la réglementation thermique lorsque la durée d'occupation du sol de la construction est inférieure à 2 ans.

Attention : à l'issue de l'occupation temporaire ou précaire, la construction doit être enlevée et une remise en l'état initial du terrain est obligatoire.

INFLUENZA AVIAIRE

RELÈVEMENT DU NIVEAU DE RISQUE

► Après plusieurs pays du nord de l'Europe, la France a détecté son premier foyer d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) en Haute-Corse dans le rayon animalerie d'une jardinerie.

De fait, depuis le 17 novembre 2020, l'ensemble du territoire national métropolitain est placé en niveau de risque "élevé".

Cette évolution du niveau de risque induit la claustration ou la mise sous filets des oiseaux, l'interdiction de rassemblements d'oiseaux, d'utilisation des appelants ou de lâcher de gibier à plumes.

En revanche les élevages non-commerciaux, c'est-à-dire les basses cours détenues par les particuliers, doivent être confinés dans un bâtiment ou protégés par la pose de filets permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages.

La surveillance renforcée de la mortalité d'oiseaux sauvages est un outil majeur pour le suivi de la propagation de l'Influenza Aviaire. Cette veille sanitaire permet de prendre rapidement en compte l'apparition du virus sur un territoire et d'adapter au mieux les mesures de protection. Ainsi, il est essentiel que chacun signale la découverte de cadavres d'oiseaux sauvages, à savoir :

- dès le 1^{er} cadavre d'anatidés (cygnes, canards...), de laridés (goélands, mouettes...), de rallidés (foulques, râles...), d'échassiers et de rapaces ;
- en présence d'une mortalité groupée pour toutes les autres espèces d'oiseaux.

À la découverte d'une mortalité d'oiseaux, contacter rapidement le service départemental de Loire-Atlantique de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

- Téléphone : 02.51.25.07.87
- Mail : sd44@ofb.gouv.fr



► Scannez pour suivre l'actualité de l'Influenza aviaire ou rendez-vous sur agriculture.gouv.fr

Vallons-de-l'Erdre : 3 ans de commune nouvelle

Au 1^{er} janvier 2021, la commune nouvelle de Vallons-de-l'Erdre fêtera ses 3 ans. Retour sur le chemin parcouru au cours de ces 3 années...

1^{ER} JANVIER 2018

Création de la commune nouvelle

Vallons-de-l'Erdre réunit les communes historiques de Bonnœuvre, Freigné, Maumusson, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Sulpice-des-Landes et Vritz.

30 SEPTEMBRE 2018

Salon touristique

La commune a organisé son premier salon touristique. Le public a ainsi pu découvrir les différentes activités et les différents lieux touristiques et culturels qui existent sur la commune.



9 JANVIER 2018

1^{re} séance du conseil municipal

Jean-Yves PLOTEAU a été élu Maire de Vallons-de-l'Erdre. Les Maires des communes fondatrices ont été désignés de droit Maires délégués des communes historiques. 15 adjoints au Maire ont été élus et 17 commissions communales créées.

JUIN 2019

Fin des travaux des rues du Pont Jacquot et du Moulin du Bourg à Maumusson

Un parking a été créé entre le centre bourg et le plan d'eau et des aménagements (trottoir, plateau ralentisseur, rétrécissement de chaussée) incitent les automobilistes à ralentir.

26 JUILLET 2019

Inauguration du plateau sportif de Saint-Sulpice-des-Landes



JUIN 2019

Forum des associations

Pour cette 1^{re} édition, 57 associations étaient présentes. Cette date marque également la sortie du guide pratique de la commune.



OCTOBRE 2019

Travaux d'aménagement de la rue Saint-Maurice à Freigné

Un plateau ralentisseur et des îlots de stationnement ont été créés dans le but de protéger la traversée du bourg.

NOVEMBRE 2019**Extension de la salle polyvalente de Bonnœuvre**

L'extension de la salle polyvalente comprend la création de sanitaires, d'une salle de réunion, l'aménagement d'un local de rangement, l'aménagement des extérieurs, l'agrandissement de la bibliothèque et la rénovation de la façade de la salle.

16 NOVEMBRE 2019**20 ans de l'espace Paul GUIMARD**

Pour l'occasion, le groupe Sinsémilia a joué sur la scène de l'espace Paul GUIMARD.

**26 MAI 2020****Installation du nouveau conseil municipal**

Suite aux élections municipales du 15 mars, 33 conseillers ont pris leurs fonctions et Jean-Yves PLOTEAU a été réélu Maire de Vallons-de-l'Erdre.

JUILLET 2020**Livraison des 10 pavillons communaux créés à l'espace des 4 Saisons****JUILLET 2020****Un seul site pour l'accueil de loisirs**

Un accueil de loisirs sur un seul site, l'école Jules FERRY à Saint-Mars-la-Jaille, a été mis en place. Les enfants sont répartis par tranche d'âge afin de leur proposer des activités plus adaptées. Des péricentres et des navettes sont organisés sur les autres communes déléguées.

**DU 18 AU 20 OCTOBRE 2019****Festival "Ce soir, je sors mes parents"**

La 16^e édition du festival intercommunal jeune public s'est déroulée à Vallons-de-l'Erdre.

23 NOVEMBRE 2019**Inauguration de l'espace des Ardoisières à Vritz**

Le chantier, débuté fin 2018, a été livré début novembre 2019. Cet équipement, clair, spacieux, doté d'une cuisine adaptée aux professionnels et d'un espace scénique en fait un véritable lieu de rencontre, de détente, de travail et de spectacle.

**6 SEPTEMBRE 2020****Une saison culturelle itinérante**

La saison culturelle 2020/2021 itinérante a démarré avec le concert de Lagon sur les terrasses du Prieuré des Gourmands à Bonnœuvre.

**NOVEMBRE 2020****Aménagement et sécurisation du rond-point du Château à Saint-Mars-la-Jaille**

SOLIDARITÉ

3000 PAQUETS DE PROTECTIONS PÉRIODIQUES DISTRIBUÉS

► Pour pallier les reports des collectes de protections périodiques, le Département en a remis 3 000 paquets aux associations engagées dans la lutte contre la précarité menstruelle.

Les 6 et 7 novembre, des collectes de protections périodiques devaient avoir lieu. La démarche visait à constituer un stock de protections et à sensibiliser le grand public. Une nouvelle date de collecte sera proposée lorsque les conditions sanitaires le permettront.

"Un enjeu de santé publique à combattre"

Pour Philippe GROSVALET, président du Département de Loire-Atlantique :

"La période de confinement risque d'isoler davantage les femmes particulièrement exposées à ce phénomène peu visible et pourtant massif de précarité menstruelle. C'est un enjeu de santé publique qu'il faut combattre. Au même titre que les denrées alimentaires, les protections périodiques sont des produits de première nécessité. [...] J'en appelle donc à la solidarité de tous, à commencer par la grande distribution, pour faire des dons aux associations."

1,7 million de femmes concernées en France

La précarité menstruelle concerne en France environ 1,7 million de femmes, dont plusieurs milliers en Loire-Atlantique qui ne peuvent se procurer en quantité suffisante des protections menstruelles.

Estimé en moyenne à 4 500 € à l'échelle d'une vie, le coût des règles pèse lourd dans le budget des femmes. Les conséquences de cet inégal accès à des protections périodiques sont dramatiques d'un point de vue sanitaire et social : absentéisme, exclusion, santé fragilisée...

► Associations partenaires du Département dans la lutte contre la précarité menstruelle : les Restos du cœur, la Croix-Rouge, le Secours populaire, Saint-Benoit-Labre, Parrains Par Mille, Espace Simone de Beauvoir, le Planning Familial.



Crédit photo : Karine GJ



EMPLOI

LA MISSION LOCALE SE MOBILISE

► La Mission Locale du Pays d'Ancenis se mobilise et renforce ses moyens auprès des jeunes et des entreprises pour mettre en œuvre le plan gouvernemental "1 jeune, 1 solution".

Le plan "1 jeune, 1 solution"

- Aides incitatives pour l'embauche des jeunes en entreprise dont l'alternance
- Des contrats aidés secteur public et marchands aux employeurs

À quels jeunes ce service public de l'emploi s'adresse ?

Aux 16 et 25 ans sortis du système scolaire, résidant sur le Pays d'Ancenis, quel que soit leur situation, leur niveau de qualification...

Ses missions

- L'orientation
- L'accompagnement au projet professionnel
- L'accès à la formation
- L'aide à la recherche d'emploi
- L'aide aux démarches et l'accès aux droits (Mobilité, Santé...)

Comment la Mission Locale agit-elle auprès des jeunes ?

- En proposant un suivi individualisé et personnalisé
- En leur redonnant confiance en eux
- En proposant des rendez-vous réguliers
- En les accompagnant vers l'emploi
- En leur proposant des ateliers collectifs
- En leur proposant de participer à des initiatives citoyennes, sportives
- En les accompagnant vers une prise d'autonomie

Quels sont ses atouts envers les entreprises ?

- 1 interlocuteur unique
- Proximité et réactivité
- Parfaite connaissance des candidats et de leurs potentiels
- Recrutement proche des réalités locales

« J'ai choisi d'entrer dans ce dispositif pour agrandir mon réseau professionnel. Le soutien financier de l'allocation m'a beaucoup aidé »

Alexandre bénéficiaire de l'accompagnement contractuel « Garantie Jeunes » sur 12 mois

► Accueil de proximité à Saint-Mars-la-Jaille

Bérengère DIOT, conseillère, reçoit les jeunes sur rendez-vous tous les jeudis en journée. Pour prendre rendez-vous : 02.40.96.44.30 ou accueil@mlpaysancenis.fr

En décembre à Saint-Mars-la-Jaille, la Garantie Jeune : un coaching vers l'emploi

► Suivez les actualités de la Mission Locale sur les réseaux : www.missionlocalepaysancenis.fr/ Instagram/Facebook/LinkedIn

La Mission Locale du Pays d'Ancenis en chiffres (2019)

- 420 nouveaux jeunes accueillis
- 941 jeunes accompagnés
- 101 jeunes entrés en formation
- 426 jeunes entrés en situation d'emploi dont 46 en alternance
- 7 conseillers en insertion sociale et professionnelle en relation avec de nombreux acteurs et partenaires (Pôle Emploi, collectivités, associations, services publics...)
- 1 chargée des relations avec les entreprises et un conseiller à l'emploi pour agir auprès d'un réseau d'entreprises partenaires pour l'emploi du territoire en analysant les besoins des jeunes et des entreprises, en sécurisant le recrutement, en organisant et en participant à des événements d'orientation, de formation et d'emploi

LES AMIS DE L'ORGUE

LE CONCERT DE NOËL REPORTÉ

► En raison de la crise sanitaire qui frappe le pays et des nouvelles directives gouvernementales, l'association annule les événements du mois de décembre.

Les concerts seront reportés au printemps prochain.



THÉÂTRE

LE THÉÂTRE DU PASSANT REPORTE SES DATES

► La troupe amateur du Théâtre du Passant ne se démonte pas à cause d'un petit virus. Elle présentera en février sa pièce "Les chocolats du milliardaire".

La troupe, qui devait initialement jouer les 4, 5, 6 et 8 décembre, vous donne rendez-vous les 5, 6, 7 et 9 février sur les planches de l'espace Paul GUIMARD.



SPECTACLE

L'ONPL NE JOUERA PAS SUR LA SCÈNE DE GUIMARD

► L'Orchestre National des Pays de la Loire a décidé d'annuler sa représentation.

L'ONPL devait interpréter les œuvres de CHOPIN et BEETHOVEN le dimanche 13 décembre à l'espace Paul GUIMARD.

Les places déjà réservées seront remboursées.



SYNDICAT D'INITIATIVE

LA BOURSE AUX FÈVES ANNULÉE

► L'Espace Collections du Syndicat d'Initiative a décidé d'annuler sa 4^e bourse aux fèves en raison de la situation sanitaire.

Elle devait avoir lieu le dimanche 6 décembre à Bonnoeuvre.

L'association vous donne rendez-vous l'année prochaine.



FLEURS ET AMBIANCE

LA SOIRÉE DU NOUVEL AN ANNULÉE

► Suite aux mesures prises par le gouvernement dans le cadre de l'épidémie de la COVID-19, l'association Fleurs et Ambiance regrette de devoir vous annoncer l'annulation de la soirée du nouvel an.

"Nous espérons vous revoir bientôt. Dans cette attente, prenez soin de vous."

L'équipe du réveillon

AGENDA

L'équipe municipale vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

DON DE SANG

EN DÉCEMBRE AUSSI, DONNEZ VOTRE SANG

► **VENDREDI 11 DÉCEMBRE de 16h à 19h30**

Attention changement de lieu !

La collecte aura lieu à la **salle polyvalente de Bonnœuvre**

Sur rendez-vous

► Inscription sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr ou appeler le 06.95.81.84.26



Don de sang ST MARS LA JAILLE

BONNOEUVRE

Salle Polyvalente de Bonnœuvre

4 rue de La Garenne

Vendredi 11 Déc.

16h à 19h30

Collecte sur RDV. Inscription sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



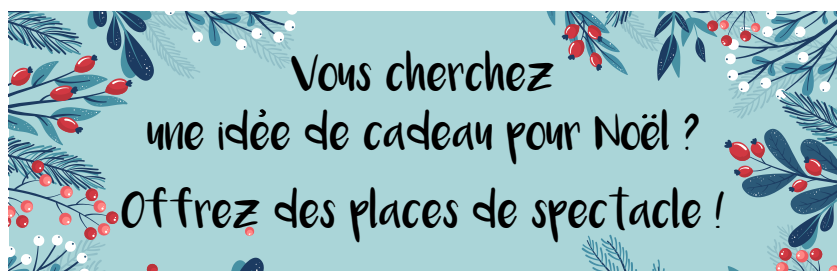
CÉRÉMONIE DES VŒUX

PAS DE CÉRÉMONIES DES VŒUX MAIS...

► En raison de la crise sanitaire, l'équipe municipale a décidé de ne pas organiser de cérémonies des vœux.

Cependant, les élus vous adresseront leurs vœux sous une autre forme. Une vidéo détaillant des faits marquants de l'année 2020 et les projets à venir sera mise en ligne sur le site internet et la page Facebook de la commune. Le bulletin de janvier s'accompagnera d'un message de bonne année de la part des élus.

IDÉES CADEAUX



- Scanner pour consulter la programmation culturelle ou rendez-vous sur www.vallonsdelerdre.fr/espace-culturel-paul-guimard/
- Pochettes cadeaux disponibles aux accueils des mairies déléguées

ILLUMINATIONS

DÉCOREZ VOS MAISONS

► Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas.

Dans ce climat morose, le comité des fêtes de Freigné vous suggère d'apporter un peu de lumière sur ou autour de vos maisons avec une décoration, même très simple.

Contribuez à redonner un peu de joie dans nos communes pour l'émerveillement des enfants.



JEU



Je me balade dans vallons-de-l'Erdre, saurez-vous trouver où je me suis caché ce mois-ci ?

Donnez votre réponse en message privé sur la page Facebook de la commune @CommunedeVallonsdeLErdre
Valontin

RÉPONSE DU MOIS DERNIER :



En haut du clocher de l'église de Freigné